

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT SUR LE CONTRAT DU SITE « Université Clermont Auvergne & associés »

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 31 MARS 2017,
Vu le code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne,
Vu l'avis du comité technique de l'UCA du 27 février 2017,
Vu l'avis du conseil académique de l'UCA du 28 février 2017,

PRESENTATION DU PROJET

Les documents suivants sont soumis à l'examen du conseil d'administration :

- Le volet commun du contrat de site de l'université Clermont Auvergne et associés 2017-2020
- La fiche des indicateurs et cibles de performance du site « université Clermont Auvergne & associés »

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne,
Après avoir délibéré,

DECIDE

d'approuver le contrat du site « université Clermont Auvergne et associés » 2017-2020

Membres en exercice : 37

Votes : 34

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 5

Le Président,


Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA 2017-03-31-01

TRANSMIS AU RECTEUR : 31/03/2017

PUBLIE LE : 31/03/2017

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

SITE « UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE & ASSOCIÉS » VOLET COMMUN 2017-2020

Introduction

La mise en œuvre du contrat pluriannuel 2017-2020 du site Clermont-Auvergne coïncide avec la labellisation, par le Gouvernement, de l'i-site clermontois CAP 20-25 (*Clermont-Auvergne Projet 20-25*), rendue publique le 24 février 2017.

L'i-site CAP 20-25, d'une part, le contrat de site, d'autre part, s'intéressent à des niveaux différents de complémentarités stratégiques entre acteurs :

- prenant davantage en compte le défi d'attractivité et de compétitivité internationale du dispositif de recherche en Auvergne, pour le premier exercice ;
- légitimement orientés vers les problématiques de la coordination et de la régulation territoriales au niveau de l'Auvergne, pour le second exercice.

Cette précision apportée, le projet « CAP 20-25 » pourra constituer, par rapport au présent contrat pluriannuel, à la fois un marqueur fort de l'identité du projet partagé et un point de ralliement.

- un marqueur fort concourant à la bonne reconnaissance de l'identité scientifique du site, puisque plusieurs des pôles de compétences en recherche de l'Auvergne, reconnus internationalement, se trouvent mis en valeur dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir et se situent également au centre de la trajectoire scientifique commune inscrite dans le contrat.

Une dimension fondamentale du projet, activement mise en œuvre depuis 2013, est la volonté de parvenir à un fonctionnement décloisonné entre les établissements d'enseignement supérieur clermontois et les partenaires, publics comme privés concourant à l'activité de formation, de recherche et d'innovation dont, en premier lieu, les quatre EPST implantés en Auvergne.

- un point de ralliement, dans la mesure où, au-delà du réseau des établissements sous tutelle du MENESR, du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, du ministère de la Culture et de la Communication, du CNRS, de l'INSERM, de l'INRA, et de l'IRSTEA, qui ressortent de la coordination territoriale, l'i-site CAP20-25 a permis d'enclencher une importante dynamique de mobilisation collective autour des enjeux de recherche, d'innovation, de transformation numérique des établissements et de transformation des modes d'enseignement.

Cette mobilisation collective, affichée de manière très lisible dans la composition du consortium assurant le portage de l'i-site, fournira, pour la mise en œuvre de plusieurs des leviers d'action mobilisés dans le cadre du contrat, un relai précieux.

À travers ces différentes dimensions, le projet partagé par les établissements clermontois est de contribuer à un développement équilibré des sites d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le contrat pluriannuel 2017-2020 de site Clermont-Auvergne a donc également pour objectif de valoriser et de développer, entre les trois initiatives d'excellence labellisées par le Gouvernement, en 2016 et 2017, au niveau de cette Région, des coopérations renforcées reposant à fois sur les logiques de complémentarité et de spécialisation.

Cette ambition s'inscrit dans le cadre du programme européen Horizon 2020 et dans la stratégie définie par la Région : le site universitaire de Clermont-Auvergne, pleinement investi dans la mise en œuvre du Schéma régional enseignement supérieur recherche innovation et du Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation, entend y apporter sa contribution.

Axe 1. Relever le défi de l'attractivité du site en poursuivant une stratégie forte de structuration des établissements et d'intégration au sein de la nouvelle Région Auvergne – Rhône-Alpes

Une volonté commune partagée entre les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche : prendre appui sur les thématiques d'excellence du site et renforcer le lien entre la recherche, l'enseignement supérieur et le monde de l'entreprise pour accroître son rayonnement international.

1.1 Renforcer le positionnement du site sur une thématique identifiante – « les modèles de vie et de production durables » - et une démarche partagée – « l'innovation multimodale » - qui valorisent les pôles d'excellence du site Clermont-Auvergne

• Le site universitaire Clermont-Auvergne possède des forces distinctives garantissant visibilité et attractivité internationale. Parmi celles-là, dans le cadre de son I-Site CAP 20-25, une identité thématique a été identifiée, relative à la conception de modèles de vie et de production durable, et une stratégie de mise en œuvre basée sur « l'innovation multimodale » a été proposée en lien avec l'environnement socio-économique du site. Cette identité a été déclinée en quatre challenges applicatifs : « Conception et gestion d'agro-écosystèmes durables dans un contexte de changement global » ; « Systèmes et services intelligents pour la production et les transports » ; « La mobilité humaine personnalisée pour une meilleure santé » ; « Réduction des risques naturels catastrophiques ». Sur la base de ces challenges « identifiants » pour le site, le périmètre d'excellence de l'I-site a vocation à entraîner l'ensemble des domaines scientifiques.

► **Jalon n°1 - Point d'étape concernant la stratégie de politique scientifique du site, notamment en termes de développement de l'interdisciplinarité, d'articulation avec les actions du PIA et d'implication des EPST.**

→ Établir la gouvernance scientifique du site dans le cadre d'une association étroite avec les EPST : approfondir le travail de structuration des unités et programmes de recherche scientifiques avec les organismes de recherche, en s'appuyant sur la signature commune des publications scientifiques sous le label « Université Clermont Auvergne », déjà effective au début du présent contrat

► **Indicateur spécifique du volet commun ISi2 - Mise en œuvre de la signature scientifique commune.**

→ Développer une politique d'instrumentation scientifique qui place le site Clermont-Auvergne aux meilleurs standards nationaux et européens :

- le développement du Mésocentre de données scientifiques ;
- le développement de plateformes scientifiques mutualisées au service de la recherche pluridisciplinaire, avec l'objectif d'accroître le potentiel du site et développer son positionnement en tant que centre de référence pour les recherches sur le « Big Data ».

→ Renforcer la politique scientifique du site en s'appuyant sur l'excellence et la pluridisciplinarité,

- en s'appuyant sur les secteurs bénéficiant d'une forte reconnaissance scientifique internationale ;
- en promouvant le développement des thématiques transverses au sein de l'université et au niveau inter-établissements.

► **Jalon n°2 - Point d'étape concernant l'insertion du site dans les infrastructures européennes et internationales de recherche de recherche.**

► **Jalon n°5 relatif au développement des interactions entre le secteur « sciences humaines et sociales » et le secteur « droit économie-gestion ».**

► **Indicateur commun du volet de site ISi1 - Présence du site dans les projets financés par le PCRI /H2020 de l'Union Européenne.**

1.2 Mettre le projet « CAP 2025 » au service des ambitions du site en matière de structuration : le projet d'un statut expérimental d'Université avec la création d'un INP

→ Dans le cadre du contrat de site 2017-2020 et en relation avec le déploiement de l'I-site « CAP 20-25 », les établissements membres de l'association clermontoise s'accordent pour structurer le pôle des écoles d'ingénieurs avec l'objectif de renforcer le continuum « formation – recherche – innovation ».

- Un levier d'action essentiel : la création au sein de l'université cible d'un INP d'un type nouveau, fédérant SIGMA Clermont, Polytech Clermont-Ferrand, l'Institut d'informatique d'Auvergne, l'École nationale supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand et VetAgroSup.

Souscrivant aux objectifs communs du site universitaire Clermont-Auvergne, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche apportera son soutien à la structuration, dans les quatre années qui viennent, de cet INP en préservant toutes les marges d'autonomie des acteurs impliqués.

- ▶ **Jalon n°12 - Structuration du pôle des écoles d'ingénieurs :**
 - Définition du schéma institutionnel de l'INP Clermont-Auvergne (2018)
 - Mise en œuvre du schéma institutionnel de l'INP Clermont-Auvergne (2019)

1.3 Poursuivre une stratégie d'intégration et de complémentarité au sein de la Région « Auvergne-Rhône-Alpes »

→ Encourager les coopérations nouvelles, portées en partenariat avec d'autres établissements Rhône-Alpins (à titre exemple : les unités de recherche en double-tutelle Lyon–Clermont ou Grenoble–Clermont, ou les mises en réseau de thématiques communes (mathématiques, environnement ...) sur un périmètre Auvergne-Rhône-Alpes) ;

- ▶ **Jalon n°3 - Mise en œuvre de la stratégie scientifique définie de manière partagée avec les sites universitaires de Lyon-Saint-Etienne et de Grenoble et la mise en réseau des mésocentres de données scientifiques.**

→ Poursuivre, dans le cadre d'une politique hospitalo-universitaire concertée et renforcée, les actions conduites avec le CHU, et plus largement, avec le Centre de lutte contre le cancer Jean Perrin et l'ensemble des structures de soin. Développer la coordination à l'échelon régional «Auvergne-Rhône-Alpes» en matière de formation et de recherche en santé.

- ▶ **Jalon n° 4 - Mieux impliquer des établissements de soin dans la politique scientifique de site en s'appuyant le Comité d'Animation et de Suivi de la Politique Scientifique de site (CAP3S).**

Axe 2 : Renforcer l'internationalisation du site

→ Doter le site d'une stratégie d'attractivité et d'ouverture européenne et internationale :

- identifier des institutions d'enseignement et de recherche et des zones géographiques cibles pour une stratégie de coopération scientifique et une stratégie de coopération en formation.
- se positionner à l'intérieur d'un réseau d'Universités internationales avec lesquelles des partenariats privilégiés seront mis en œuvre, à partir des collaborations particulièrement marquantes entre laboratoires et fondée sur les réseaux des entreprises partenaires.

→ Soutenir l'internationalisation des recrutements d'enseignants chercheurs :

- l'internationalisation du recrutement des MCF : développement du projet « *tenure tracks* » ;
- l'internationalisation du recrutement des PR.

- ▶ **Jalon n° 13 sur le dispositif d'ouverture internationale du recrutement des enseignants-chercheurs et chercheurs.**

→ Soutenir les projets académiques de mobilité européenne et internationale des enseignants-chercheurs

→ Coordonner, à l'échelle du site, les dispositifs de soutien à la mobilité étudiante.

→ Renforcer l'internationalisation du cursus doctoral :

- développer, dans le cadre du Collège des Ecoles Doctorales du site, les actions en faveur de la mobilité européenne et internationale au bénéfice des jeunes chercheurs en thèse.

→ Améliorer le niveau de réponse des établissements du site clermontois aux appels d'offres européens en matière de formations universitaires ;

→ Valoriser l'attractivité du site Clermont-Auvergne :

- porter en commun la réflexion sur l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants et des chercheurs internationaux ;
- intensifier les actions conduites en partenariat avec Campus France, renforcer la coordination avec l'agence « Erasmus + France - Éducation Formation », avec l'objectif de positionner l'association des établissements clermontois comme un outil essentiel d'attractivité du territoire et comme un levier pour l'accueil de profils à très hautes compétences.
- favoriser l'émergence de programmes coordonnés en commun avec l'Agence Universitaire pour la Francophonie.

L'Université Clermont-Auvergne se donne pour objectif de développer une politique de présence proactive dans le cadre des réseaux européens et internationaux soutenus par les opérateurs de mobilité étudiante. L'Université s'attachera à y développer une large reconnaissance de la marque « Université Clermont-Auvergne » et, dans le cadre d'une politique d'influence, s'attachera plus particulièrement à promouvoir ses formations à dimension internationale.

◦ développer une politique de communication vis-à-vis des étudiants internationaux et des enseignants chercheurs et chercheurs étrangers et vis-à-vis des partenaires du monde socio-économique.

- ▶ **Jalon n°11. Bilan d'étape concernant les actions suivantes :**
 - accompagnement des étudiants en mobilité européenne et internationale,
 - accompagnement des projets de mobilité académique des enseignants-chercheurs,
 - mise en œuvre du programme d'accueil de professeurs invités,
 - accompagnement des porteurs de projets dans le cadre d'appels d'offre européens en matière de formations et de diplômes conjoints.

- ▶ **Indicateur commun du volet de site ISi2 - Relations internationales – attractivité et ouverture.**

Axe 3. - Une stratégie volontariste de rapprochement avec le monde socio-économique, de valorisation de la recherche et de soutien à l'entrepreneuriat étudiant

3.1 Coordonner la politique de valorisation à l'échelle du site Clermont-Auvergne

- Renforcer la coordination des services support en matière de valorisation de la recherche, en liaison avec les objectifs de progression des ressources propres issues de la recherche financée sur contrats.
- Contribuer au développement de la SATT « Grand Centre », outil détenu en commun, placé notamment au service des projets des établissements clermontois.

- ▶ **Indicateur spécifique du volet commun - nombre de projets portés par des établissements du site Clermont-Auvergne en cours de maturation au niveau de la SATT Grand-Centre en 2017, 2018 et 2019.**

- Elaborer et mettre en œuvre, d'ici 2020, en concertation avec les acteurs de la politique d'innovation en Auvergne (SATT Grand Centre, Maison Innovergne, incubateur d'entreprises BUSI), une chaîne mieux intégrée de la valorisation de la recherche, allant de la production des connaissances scientifiques nouvelles jusqu'à leur valorisation dans la sphère socio-économique ;

- Mettre en synergie l'action des deux Fondations (de l'Université Clermont Auvergne et de SIGMA Clermont), en relation avec les projets de structuration du site et sur la base des partenariats déjà engagés pour développer le mécénat d'entreprise, le financement de recherches doctorales, de bourses mobilités, etc.

3.2 Utiliser tous les leviers d'action pour mobiliser plus largement tous les acteurs du monde socio-économique :

- approfondir la concertation avec les partenaires économiques de l'Université et avec l'ensemble des collectivités territoriales du territoire Auvergne-Rhône-Alpes ;
- donner une nouvelle impulsion à la politique de « clusters » : poursuivre systématiquement cette démarche avec la Maison « Innovergne » et ses partenaires, et s'ouvrir aux clusters de la nouvelle région Auvergne Rhône Alpes sur lesquels les acteurs clermontois peuvent développer des innovations de rupture (secteurs de la santé, de la nutrition, de la mobilité et des biotechnologies, des matériaux, de l'énergie et des technologies liées à la mobilité, de la sécurité et de l'authentification informatiques).

- ▶ **Jalon n°7 (7.1.) : Bilan d'étape concernant les actions conduites en matière de rapprochement de l'enseignement supérieur avec le monde de l'entreprise :**
 - la mise en œuvre d'une coordination des activités entre les différents acteurs de la valorisation, de l'entrepreneuriat de l'innovation et du transfert de technologie.

3.3. Développer les interactions entre la recherche et le monde socio-économique

- Un levier fondamental pour renforcer le continuum « *Formation – Recherche – Innovation* » : développer les laboratoires communs avec le monde industriel, sur le modèle des deux laboratoires partagés, créés en 2017 avec Michelin (FactoLab et SiMatLab) et du living lab « Laboratoire d'Innovation Territoriale pour les grandes cultures en Auvergne » créé en 2017 avec Limagrain.

- ▶ **Jalon n°7 (7.2.) : Bilan d'étape concernant les actions conduites en matière de rapprochement de l'enseignement supérieur avec le monde de l'entreprise :**
 - la création de laboratoires communs public-privé.

- Faire valoir la qualité de la recherche au service des grands défis sociétaux (articulation entre la trajectoire scientifique de site et le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) :
 - développer l'innovation au service des territoires (thématiques de la mobilité et de la santé, de l'environnement, mises en avant dans le cadre de l'I-site CAP 20-25) ;
 - piloter des relations avec le CHU dans le cadre d'une politique hospitalo-universitaire concertée, qui inclut les formations médicales adossées à la recherche.

- Porter, au niveau de l'association des établissements clermontois, la mise en œuvre d'un Centre de culture scientifique technique et industrielle (CCSTI) à partir de la cellule mise en place à l'échelle du site.

► **Jalon n°8. Point sur la mise en œuvre des actions du Centre de Culture Scientifique, Technologique et Industrielle (CCSTI) porté en commun par les établissements clermontois.**

3.4. Renforcer les relations entre formations et le monde socio-économique

- Développer un programme d'action en faveur de l'entrepreneuriat étudiant, en s'appuyant notamment sur le Pôle « Entrepreneuriat Etudiant Auvergne (PEEA), labellisé Pôle Entrepreneuriat, innovation, création d'entreprise (PEPITE), sur l'incubateur BUSI, sur le booster de start-ups Le Bivouac.

► **Jalon n°7 (7.3) : Bilan d'étape concernant les actions conduites en matière de rapprochement de l'enseignement supérieur avec le monde de l'entreprise : - le développement du projet « PEPITE » du site Clermont-Auvergne.**

► **Indicateur spécifique du volet commun.**

- Renforcer le lien entre la formation doctorale et le monde de l'entreprise (développement de l'action conduite en matière d'insertion professionnelle par le collège des écoles doctorales, implication dans le programme doctorat-entreprise coporté par la CDEFI et la CPU).

Axe 4 - Une politique de formation coordonnée au niveau du site soutenant la transformation de la pédagogie

- Définir une carte des formations supérieures innovante et évolutive, en prise avec les besoins du monde socio-économique, ouverte à l'international ;

- en s'appuyant sur les résultats, fortement reconnus, du site en matière d'insertion professionnelle ;
- en renforçant une culture de la réussite étudiante, qui constitue une marque forte du site universitaire ;
- en pilotant le développement d'une offre documentaire, riche et coordonnée au niveau du site afin de répondre aux attentes des publics étudiants et des jeunes chercheurs et à l'évolution des usages ;
- en engageant la réflexion autour d'une approche par compétences dans la construction des diplômes.

► **Indicateur commun du volet de site ISi7 - Réussite en doctorat**

- Mettre en œuvre trois priorités pour le renforcement de la gouvernance de la pédagogie numérique à l'échelle du site, autour de ses différents aspects :

- la création de dispositifs numériques et la mise à disposition de ressources ;
- la formation des équipes pédagogiques et des utilisateurs ;
- les mécanismes d'incitation à l'égard des enseignants-chercheurs impliqués dans le développement du numérique en formation.

► **Jalon n° 10 : Bilan d'étape sur la mise en œuvre du projet de Learning Centre.**

- Développer la carte des formations « LMD » accessibles par la voie de l'apprentissage et de la formation par alternance, en coordination avec les orientations de la Région « Auvergne - Rhône-Alpes ».

- Renforcer la politique de coordination dans le cadre de la recherche d'une articulation Bac -4 / +8 (conventionnement avec les lycées dotés de sections STS, investissement en commun dans les Campus des Métiers et des qualifications, Cordées de la Réussite, Parcours d'excellence, etc.).

Axe 5 - Créer, dans le cadre d'une politique d'aménagement concertée, les conditions d'une vie de campus dynamique à l'échelle du site Clermont-Auvergne

- Développer une stratégie immobilière au service des publics accueillis sur le campus et de l'image du site universitaire :

- en définissant et en mettant en œuvre un schéma directeur de l'immobilier reposant sur une vision globale et concertée de l'ensemble des campus du site Clermont-Auvergne, en s'appuyant sur les acquis (Convention de dévolution du patrimoine à l'UdA de 2011, projet « Eco-Campus » inscrit au CPER 2015-2020) et en adoptant une démarche articulant étroitement la rénovation du patrimoine avec les problématiques de sécurité, d'accessibilité et d'adaptation aux nouveaux usages.

- ▶ **Jalon n° 17 : Bilan d'étape sur la mise en œuvre d'un schéma directeur de l'immobilier au niveau du site universitaire.**

- ▶ **Indicateur commun du volet de site ISi4 - Évolution des surfaces immobilières.**

- en donnant aux campus du site Clermont-Auvergne une visibilité et une identité plus forte, autour de bâtiments emblématiques des nouvelles ambitions du site « Clermont-Auvergne » :

- la Maison de l'Innovation ;
- le projet de Learning Centre, dont le plan global de financement reste à finaliser, articulant pédagogie numérique et ressources documentaires ;
- le pôle des écoles d'ingénieurs (INP) ;
- le pôle de médecine de prévention et de santé étudiante ;
- un lieu pour le service mutualisé de santé au travail.
- les lieux consacrés à la création, à la transmission et la diffusion de la Culture à l'Université.

- Définir et mettre en œuvre un schéma directeur de la vie étudiante incarnant une politique concertée sur les services et les infrastructures :

- rechercher une meilleure articulation de la politique de campus et de la politique d'aménagement des espaces urbains, en liaison notamment avec Clermont-Auvergne-Métropole ;
- mettre en place une politique concertée en matière de desserte du Campus des Cézeaux, en prenant en compte les conditions de transport et l'aménagement des rythmes d'études.

- Mettre en place un comité de pilotage immobilier à l'échelle du site.

- ▶ **Indicateur commun du volet de site ISi6 - Développement durable.**

- Soutenir la politique conduite par le CROUS, en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur, en vue d'accroître l'attractivité du site notamment à travers ses missions logement et restauration :

- poursuivre l'ambitieux programme de réhabilitation des résidences traditionnelles, enclenché en 2012 et aboutissant à ce qu'en 2020, l'ensemble du parc CROUS sera réhabilité aux normes de confort international avec sanitaires intégrés dans les chambres, réfection des façades et isolation phonique et thermique.

- utiliser l'offre hôtelière proposée par la Maison Internationale Universitaire au service de la politique d'attractivité et de mobilité internationale des chercheurs et enseignants-chercheurs.

- poursuivre la politique de diversification de l'offre de restauration proposée par le CROUS, à proximité des sites d'enseignement : la réalisation dès 2017 d'un schéma directeur de la restauration universitaire permettra de projeter la stratégie de la restauration universitaire à 5 et 10 ans avec l'ensemble des partenaires.

- Mettre en synergie le travail des associations étudiantes en développant des formations communes pour les responsables associatifs et en harmonisant la reconnaissance dans les cursus de l'engagement étudiant.

- ▶ **Jalon n° 11 : Point d'étape sur les réalisations mises en œuvre dans le cadre du schéma directeur de la vie étudiante élaboré au niveau du site.**

- ▶ **Indicateur spécifique du volet commun concernant le nombre de formations communes proposées aux dirigeants d'associations étudiantes.**

Axe 6 : Renforcer les capacités de pilotage collectif du site et doter l'association des établissements clermontois d'une gouvernance efficace et réactive

6.1 Doter le site universitaire d'outils de gouvernance partagée avec tous les acteurs du territoire

- Conforter le rôle du Comité d'Animation et de Suivi de la Politique Scientifique de Site de l'association des établissements associés (« CAP3S ») dans la gouvernance stratégique du site et mettre en œuvre des comités de coordination sur les autres volets partagés au niveau du site : Formations, Vie étudiante, Relations avec le monde socio-économique.

- Doter le site d'outils de gouvernance partagée, qui permettent d'associer les acteurs institutionnels et économiques au pilotage territorial de l'enseignement supérieur :

- mettre en place un pilotage concerté des sites universitaires d'Aurillac, du Puy-en Velay, de Vichy, de Montluçon et de Moulins et définir une stratégie de développement de l'activité de recherche et de formation, dont les formations paramédicales, sur chacun des sites universitaires du territoire, en intégrant dans ce pilotage des critères de soutenabilité.

- impulser la collaboration entre les acteurs des campus territoriaux et l'émergence de nouveaux projets par l'organisation de conférences annuelles ciblées faisant intervenir les formations post-bac, les élus et les acteurs socio-économiques autour d'un thème donné. Les thématiques seront ciblées en fonction des sites, des besoins ou des opportunités de développement afin de coordonner les initiatives et d'atteindre une taille suffisante pour déclencher des actions concertées.

► **Jalon n°20 : Bilan des actions impulsées par les conférences thématiques.**

- coordonner le développement des formations courtes professionnalisées au niveau de l'académie de Clermont-Ferrand (dont, notamment, la recherche d'une meilleure coordination de la carte des IUT, des BTS et des STS, en relation avec les possibilités de poursuites d'études en région Auvergne – Rhône-Alpes).

6.2. Déployer la politique de ressources humaines de l'association : mettre en œuvre un principe de codécision et piloter les activités mutualisées au niveau du site

→ Conforter la politique de mutualisation des services et son volet « ressources humaines » à partir de la dotation contractuelle en emplois de sites.

→ Coordonner la réflexion des différents établissements et organismes sur la politique des emplois. Définir au sein du Conseil des Etablissements Associés, les priorités de postes en liaison avec les axes forts de la politique de recherche du site. Conformément aux engagements pris dans le cadre du projet « CAP 20-25 », réserver 50% des postes vacants chaque année dans chaque établissement aux différents programmes de ce projet.

► **Jalon n°13 : Mise en œuvre d'une politique de recrutement des enseignants-chercheurs concertée au niveau du Comité des établissements associés et portant sur 50% des postes vacants.**

→ Construire un site exemplaire en termes de qualité de vie au travail :

- mettre en place un centre commun de santé-sécurité au travail commun à tous les établissements publics du site (EPSCP, EPST, CROUS).
- expérimenter, dans ce cadre, un schéma de site en matière de prévention des risques professionnels et impliquer les personnels des établissements dans les actions de prévention des risques en milieu professionnel.

► **Jalon n°15 : Création d'un Service mutualisé de santé au travail.**

► **Indicateur commun du volet de site ISi5 - Ressources humaines : Politique de formation à destination des personnels et politique de prévention des risques psycho-sociaux.**

→ Placer la politique de parité et de lutte contre les discriminations au cœur des préoccupations partagées par les établissements :

- promouvoir la parité dans les carrières en recherche ; conduire une politique de valorisation des carrières scientifiques auprès des plus jeunes et des futures étudiantes et des étudiantes du site « Clermont-Auvergne » ; favoriser la prise de responsabilités des chercheuses et des enseignantes-chercheuses au sein des structures et instances clermontoises de recherche, d'innovation et de formation.
- favoriser une appropriation commune, au niveau du site, des outils de lutte contre les discriminations.

► **Jalon n°14 - Point d'étape sur les initiatives prises en lien avec des orientations stratégiques ministérielles en matière de prévention des risques professionnels et sur la mise en œuvre d'un schéma coordonné au niveau du site et en matière de parité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations.**

6.3. Élaborer un schéma directeur du numérique de l'association des établissements clermontois articulé avec le schéma directeur des opérateurs

→ Doter le site d'une stratégie numérique :

- définir un schéma directeur du numérique du site, articulé avec les schémas directeurs du numérique de l'Université Clermont-Auvergne et de SIGMA Clermont,
- mettre en place un comité de pilotage du numérique à l'échelle du site,
- développer un *data centre* régional, déployé sur les trois académies de la région, afin de mettre en place un *cloud* éducatif de la maternelle à l'Université.

► **Jalon n° 16 : Point d'étape sur la mise en œuvre des actions conduites dans le cadre d'un schéma directeur du numérique de l'Université Clermont-Auvergne et associés, articulé avec les schémas directeurs de l'Université Clermont-Auvergne et de SIGMA-Clermont.**

► **Jalon n°6 : Mise en place opérationnelle du SI Recherche CAPLAB.**

► **Indicateur commun du volet de site ISI3 - Pilotage du développement numérique.**

6.4. Promouvoir un modèle économique de l'Association des établissements clermontois

Garantir la soutenabilité à moyen terme de l'Association des établissements clermontois, en faisant émerger une programmation pluriannuelle des dépenses décidées conjointement.

► **Jalon n° 18 : Définition d'un modèle économique soutenable pour l'ensemble des services inter-établissements.**

→ Développer les ressources propres en identifiant les secteurs et thématiques où les établissements peuvent, ensemble, bénéficier d'un effet de levier :

◦ approfondir le développement, dans le cadre de la Fondation de l'Université Clermont-Auvergne – et en collaboration avec la Fondation SIGMA Clermont – des partenariats avec le monde socio-économique (mécénat d'entreprise ; supports de financement de thèses) ;

◦ renforcer les complémentarités entre les acteurs de l'enseignement supérieur en Auvergne en matière de formation continue, afin de définir, dans le cadre d'une meilleure coordination avec le centre Régional du CNAM implanté à Clermont-Ferrand, une offre de formation pertinente au regard des besoins du territoire et qui soit économiquement viable.

→ Diffuser, au sein de l'Association, des éléments communs d'une démarche qualité : engager la réflexion sur une extension de la certification à la norme « ISO » sur l'ensemble des activités « support » et « formation » des écoles du site Clermont-Auvergne.

► **Jalon n° 19 : Constitution d'indicateurs consolidés à l'échelle du site, intégrant les EPST :**

- **Bilan à mi-parcours concernant le ciblage des indicateurs et leur progression ;**

- **Consolidation, au niveau du site, concernant les indicateurs « Ressources humaines ».**

Ces objectifs sont assortis de jalons et d'indicateurs de site qui feront l'objet d'un suivi pendant la durée du contrat 2017-2020.

Contrat de site Université Clermont-Auvergne & Associés – Récapitulatif des jalons 2017-2020

Opérations	Années d'observation des réalisations			
	2017	2018	2019	2020
RECHERCHE				
Jalon n°1. Point d'étape concernant la stratégie de politique scientifique du site, notamment en termes de développement de l'interdisciplinarité, d'articulation avec les actions du PIA et d'implication des EPST				
Jalon n°2. Point d'étape concernant l'insertion du site dans les infrastructures européennes et internationales de recherche				
Jalon n°3. Mise en œuvre de la stratégie scientifique définie de manière partagée avec les sites universitaires de Lyon-Saint-Etienne et de Grenoble : <ul style="list-style-type: none"> • point sur le développement de structures fédératives, unités de recherche ou programme thématiques bénéficiant d'un portage conjoint entre les établissements clermontois et les établissements des sites de Lyon-Saint-Etienne et de Grenoble. • point d'étape sur la mise en réseau des mésocentres de données scientifiques en Région Auvergne - Rhône-Alpes 				
Jalon n°4. Mieux impliquer les établissements de soin dans la politique scientifique de site en s'appuyant sur la Comité d'Animation et de Suivi de la Politique Scientifique de Site (CAP3S) : <ul style="list-style-type: none"> • développement de projets impliquant des choix thématiques partagés avec les établissements hospitaliers ; • développement de la recherche clinique et translationnelle ; • ouverture clinique des travaux fondamentaux • développement de recherches pluridisciplinaires entre le domaine « santé » et les autres domaines scientifiques (technologie, sciences fondamentales, sciences humaines et sociales) 				
Jalon n°5. Développement des interactions entre les communautés de recherche en droit, économie, gestion et les communautés de recherche en sciences humaines et sociales au niveau du site : point d'étape à mi-parcours du contrat. Clermont-Auvergne.				
Jalon n°6 Mise en place opérationnelle du SI Recherche CAPLAB.				
RAPPROCHEMENT AVEC LE MONDE SOCIO-ÉCONOMIQUE / PILOTAGE DE VALORISATION ÉCONOMIQUE DE LA RECHERCHE				
Jalon n°7 Bilan d'étape concernant les actions conduites en matière de rapprochement de l'enseignement supérieur avec le monde de l'entreprise : <ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre d'une coordination des activités entre les différents acteurs de la valorisation, de l'entrepreneuriat de l'innovation et du transfert de technologie • La création de laboratoires communs public-privé • Le développement du projet « PEPITE » du site Clermont-Auvergne. 				
DIFFUSION DES SAVOIRS - INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE				
Jalon n°8 Point sur la mise en œuvre des actions du Centre de Culture Scientifique, Technologique et Industrielle (CCSTI) porté en commun par les établissements clermontois				
POLITIQUE INTERNATIONALE				
Jalon n°9 Bilan d'étape concernant les actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des étudiants en mobilité européenne et internationale, • Accompagnement des projets de mobilité académique des enseignants-chercheurs, • Mise en œuvre du programme d'accueil de professeurs invités, • Accompagnement des porteurs de projets dans le cadre d'appels d'offre européens en matière de formations et de diplômes conjoints 				

Opérations	Années d'observation des réalisations			
	2017	2018	2019	2020
FORMATION				
Jalon n°10 Bilan d'étape sur la mise en œuvre du projet de <i>Learning Centre</i> (dont le schéma global de financement reste à définir) : création de dispositifs numériques et mise à disposition de ressources pour le développement de nouveaux usages du numérique en formation et la formation des équipes pédagogiques et des utilisateurs				
VIE ÉTUDIANTE				
Jalon n°11 Point sur les réalisations mises en œuvre dans le cadre du Schéma directeur de la vie étudiante élaboré au niveau du site				
GOVERNANCE ET PILOTAGE				
STRUCTURATION DU SITE				
Jalon n°12 Structuration du pôle des écoles d'ingénieurs :	• Définition du schéma institutionnel de l'INP Clermont Auvergne (2018)			
	• Mise en œuvre du schéma institutionnel de l'INP Clermont Auvergne (2019)			
POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES MUTUALISÉE				
Jalon n°13 Mise en œuvre d'une politique de recrutement des chercheurs et des enseignants-chercheurs concertée au niveau du Comité des établissements associés et portant sur 50% des postes vacants • Internationalisation des recrutements d'enseignants-chercheurs au niveau des maîtres de conférence : projets « <i>tenure track</i> » • Internationalisation des recrutements d'enseignants-chercheurs au niveau des professeurs des universités				
Jalon n°14 Point d'étape sur les initiatives prises en lien avec des orientations stratégiques ministérielles : • en matière de prévention des risques professionnels et sur la mise en œuvre d'un schéma coordonné au niveau du site • en matière de parité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations				
Jalon n°15 Création d'un Service mutualisé de santé au travail				
GOVERNANCE DES SYSTÈMES D'INFORMATION / NUMÉRIQUE				
Jalon n°16 Point d'étape sur la mise en œuvre des actions conduites dans le cadre d'un schéma directeur du numérique de l'Université Clermont Auvergne et associés, articulé avec les schémas directeurs de l'Université Clermont Auvergne et de SIGMA-Clermont				
POLITIQUE IMMOBILIÈRE				
Jalon n°17 Bilan d'étape sur la mise en œuvre d'un schéma directeur de l'immobilier au niveau du site universitaire				
ASPECTS ÉCONOMIQUES DE LA GOUVERNANCE DU SITE				
Jalon n°18 Définition d'un modèle économique soutenable pour l'ensemble des services inter-établissements				
INDICATEURS DE PILOTAGE DU SITE				
Jalon n°19 Constitution d'indicateurs consolidés à l'échelle du site, intégrant les EPST : • Bilan à mi-parcours concernant le ciblage des indicateurs et leur progression • Consolidation, au niveau du site, de données concernant les indicateurs « Ressources humaines ».				
Jalon n°20 Bilan des actions impulsées par les conférences thématiques				